



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/02/2023

date de convocation : 02/02/2023

n° de délibération : DE2023 - 04

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Cimetière communal d'Esclanèdes : tarifs des concessions et mise à jour du règlement**

Le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine		pouvoir à BLANC Alain	
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc			

Madame le Maire rappelle la délibération n°2019-32 du 25/06/2019 qui fixe les tarifs des concessions cinquantennaires, seules proposées à ce jour au cimetière d'Esclanèdes.

Elle informe le Conseil des demandes fréquentes et quasi-systématiques des familles pour des inhumations au-delà du nombre de places fixé dans les concessions acquises. De plus, le nombre des concessions familiales perpétuelles dans le cimetière d'Esclanèdes nécessite une gestion réglementaire, dans le respect du droit à l'inhumation en fonction des places disponibles.

Madame le Maire propose la révision des tarifs des concessions du cimetière d'Esclanèdes concernant la possibilité d'instaurer une redevance de superposition pour ultérieure inhumation.

Elle propose également la révision et la mise à jour du Règlement du cimetière concernant l'instauration de cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs des concessions du cimetière d'Esclanèdes comme suit :

	1 place de 2m <sup>2</sup> (1m x 2m)	2 places de 4m <sup>2</sup> (2m x 2m)	redevance de superposition pour ultérieure inhumation y compris dépôt d'une urne
perpétuelles	-	-	100 €
cinquantennaires	150 €	300 €	100 €

DÉCIDE que ces tarifs rentrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

APPROUVE la mise à jour du Règlement du cimetière d'Esclanèdes ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer les documents relatifs à ce domaine.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme PALMIER

Le Maire,  
Pascale BONICEL